

MAIRIE D'OZAN

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 AVRIL 2021**

Sous la Présidence de Mme PESENTI Marie Jeanne, Maire - Etaient Présents : M. J. PESENTI, C. GIRAUD, F. BOURDON, A. BROYER, M. E. BOYAT, C. BIÉ, R. MONTERRAT, R. DEBRUNE, J. BARANI, S. CHANFRAY, J. M. FORT, D. PAQUET, V. SERAFIN
Étaient excusés : C. BARTEZ ayant donné pouvoir à F. BOURDON, C. COLLOVRAZ ayant donné pouvoir à S. CHANFRAY

Secrétaire de séance : Catherine GIRAUD

Madame le Maire demande d'ajouter et de délibérer sur la modification de la date de début de la location de la « Maison ASTIER » et sur la proposition de contrat de maintenance pour les postes de relevage.

↳ **Approbation du compte rendu de la réunion du 05 mars 2021**

Le conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du 05 mars 2021 à l'unanimité des membres présents.

↳ **Modification date de début de location de la « Maison Astier »**

Sur proposition de Madame Le Maire, le conseil municipal accepte que le début de la location de la « Maison Astier » soit avancé au 16 avril 2021.

↳ **Vote des budgets 2021 : budget principal et budget assainissement**

* Budget principal :

Le Conseil Municipal vote le budget principal en équilibre des recettes et des dépenses de la façon suivante :

Fonctionnement : 460 479 € et investissement : 165 888 €

* Budget assainissement :

Le Conseil Municipal vote le budget assainissement en équilibre des recettes et des dépenses de la façon suivante :

Fonctionnement : 99 019 € et investissement : 113 425 €

↳ **Vote des taux d'imposition**

Madame le Maire informe qu'à compter de 2021, la commune ne percevra plus la taxe d'habitation mais percevra la part de la taxe sur le foncier bâti qui revenait au conseil départemental les années précédentes. Ainsi le conseil municipal vote les taux d'imposition de la façon suivante (13 voix pour et 2 voix contre) :

Taxe foncier bâti : 25,34 % (dont ancienne part communale : 11,37% et ancienne part départementale : 13,97%)

Taxe foncier non bâti : 33,43 %

↳ **Attribution de subvention**

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal attribue les subventions aux associations pour un montant global de 1 585 €.

↳ **Convention de mise à disposition des locaux de la garderie au Sivos Boz-Ozan-Reyssouze : délégation de signature**

Madame le Maire explique que depuis sa construction une partie du bâtiment « garderie-bibliothèque » est mis à disposition du SIVOS mais aucune convention n'a été établie. Elle précise qu'elle est à la fois maire de la commune et présidente de Sivos Boz-Ozan-Reyssouze. Elle ne peut donc pas signer la convention de mise à disposition des locaux entre les 2 entités. Le conseil municipal autorise Madame Catherine GIRAUD, 1^{ère} adjointe, à signer la convention pour la commune en lieu et place de Madame le Maire.

↳ **Choix des rythmes scolaires à partir de la rentrée 2021**

Sur proposition du Maire, le conseil municipal demande le maintien de la semaine à 4 jours à partir de la rentrée 2021.

↳ **Convention pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets d'aménagements et de sécurisation de la voirie communale : Agence d'ingénierie de l'Ain**

Sur présentation de Madame le Maire, le conseil municipal accepte la proposition de convention de l'Agence d'ingénierie de l'Ain pour la maîtrise d'ouvrage pour les projets d'aménagements et de sécurisation de la voirie communale et autorise madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

↳ **Mission de maintenance des postes de relevage du réseau d'assainissement collectif**

Sur proposition de madame le Maire, le conseil municipal accepte le contrat de maintenance des postes de relevage du réseau d'assainissement collectif proposé par l'entreprise GAUTHIER et autorise madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

↳ **Comptes rendus divers, Questions diverses**

Madame le Maire :

- ↳ Informe que les élections départementale et régionale se dérouleront les dimanches 13 et 20 juin et demande aux élus de bloquer ces dates ;
- ↳ présente le compte rendu de la réunion du conseil d'école qui s'est déroulé en distanciel : baisse des dotations du SIVOS, refus du financement des séances de piscine supplémentaires, refus de la titularisation d'une ATSEM pour la rentrée 2021

Madame Marie-Eve BOYAT :

- ↳ informe des dossiers d'urbanisme déposés depuis la dernière réunion de conseil

Monsieur Anthony BROYER :

- ↳ présente le projet de sécurisation des voies : un panneau stop sera installé à la sortie du lotissement Le Clos du Village et 2 panneaux stop sur la Route du Bois Sec, remplacement des panneaux usés
- ↳ propose d'installer des Leds clignotantes sur les passages piétons et les plateaux au Nord et au Sud
- ↳ demande aux élus leur disponibilité pour le nettoyage du clocher de l'église

Monsieur François BOURDON : la commission communication :

- ↳ présente le site internet
- ↳ présente le nouveau Flash'Ozan

VU par Nous, Maire de la Commune d'OZAN, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

A OZAN, le 20 avril 2021

Le Maire,

Marie Jeanne PESENTI